

Habiter

et vivre ensemble sur son territoire

**APPEL À
PROJETS
2020**

DATES LIMITES
DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS :
17 MARS &
8 SEPTEMBRE 2020

Le contexte

Le logement représente une clé majeure de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des personnes fragilisées. De nombreuses personnes et familles ne trouvent qu'avec beaucoup de difficultés une réponse à leurs besoins, et ont du mal à améliorer leurs conditions de vie. Elles se retrouvent alors dans des logements inadaptés, et parfois même sans logement du tout.

En France, aujourd'hui, plus de 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants endurent une situation de mal-logement. Ils sont 12 millions pour qui le logement est un facteur de fragilité ou de vulnérabilité.

Les objectifs

En 17 ans, le programme Habitat de la Fondation de France a soutenu plus de 2 000 projets de logement. Ceux-ci concernent d'abord le public en marge des dispositifs de droit commun, celui que touche la pénurie de logements à coût accessible. Ils visent aussi bien l'accès au logement que le maintien dans celui-ci, le développement d'une nouvelle offre que l'implication des habitants sur leur territoire. Les personnes concernées auront une place centrale dans les actions mises en œuvre. Les porteurs évalueront la faisabilité de ces projets, pour les faire démarrer puis les conduire à leur autonomie.

Les critères de sélection

Cette vaste expérience a permis au programme Habitat de définir une série de critères d'appréciation de projets. Ceux-ci offrent les meilleures chances de succès, lui permettant de servir au mieux l'intérêt de ses bénéficiaires (essentiellement un public fragilisé). Non nécessairement cumulables, les critères sont les suivants :

- l'implication des habitants dans la conception et la réalisation du projet, qu'il s'agisse d'accéder à un logement ou de conserver celui-ci ;
- la mise en œuvre de solutions collectives ;
- le développement des liens sociaux à tous les niveaux, de l'habitation au territoire de vie, ces liens ayant entre autre pour conséquence de soulager les situations d'isolement ou de solitude ;
- l'attention apportée à la diversification de l'habitat et des bassins de vie ;
- le développement de solutions diminuant les coûts du loyer et de fonctionnement des logements individuels ou collectifs ;
- l'incitation des habitants à s'impliquer sur leur territoire ;
- l'appui aux actions locales d'encouragement, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à utilité sociale ainsi qu'au maintien dans un logement à loyer réglementé.

La Fondation de France soutiendra notamment (sur le territoire national), mais sans exclusive, les projets :

- développant des solutions nouvelles telles que l'habitat participatif, le logement des travailleurs précaires, l'écohabitat, etc. ;
- contribuant à sortir des situations de fragilité les habitants de copropriétés en difficultés, d'habitat dégradé et/ou énergivore, etc. ;
- appuyant l'initiative des habitants actuels ou futurs.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Les initiatives concernent les ménages à revenu modeste. Elles doivent être adaptées à leur profil, leurs ressources, leurs besoins et leurs désirs.

Compte tenu de chaque contexte, et au regard des objectifs que la Fondation de France souhaite contribuer à atteindre, celle-ci sera très attentive à soutenir des projets intégrant les critères énoncés ci-dessus. Durant l'examen des projets, la cohérence et l'efficacité de ces critères mis au service des habitants seront particulièrement pris en compte.

Innovation

Une attention particulière sera portée à l'innovation dans ses champs technique, organisationnel ou social, comme dans celui des dynamiques de groupe et d'implication citoyenne de toutes les catégories de population.

Exemples de projets soutenus

Franciade (Stains)

L'objectif du projet était d'améliorer les lieux de vie par la mise en place d'ateliers techniques et de chantiers à domicile visant l'auto-rénovation accompagnée. Trois pôles d'actions complémentaires ont vu le jour : la pérennisation d'une outils-thèque, des ateliers collectifs d'apprentissage et des chantiers solidaires de rénovation accompagnée.

Hors cadre (Roubaix)

Le projet vise à mobiliser la participation des habitants au programme de rénovation urbaine d'un quartier populaire, à ses enjeux, modalités et expérimentations, en empruntant les méthodologies et approches culturelles et artistiques.

Enerterre (Cotentin et Bessin)

Ce projet d'auto-rénovation de logements est mené dans le cadre de chantiers participatifs en milieu rural. Il s'agit de créer un réseau d'entraide pour aider les plus modestes à améliorer la performance énergétique de leur habitat ancien en terre, tout en redonnant vie aux méthodes traditionnelles de construction.

Commune de Tremargat

Les habitants d'une petite commune rurale et isolée souhaitent renforcer le dynamisme et l'attractivité de la vie locale. Une démarche participative d'épicerie paysanne et d'aménagement du cœur du centre bourg a été engagée. Ce projet d'habitat participatif doit répondre à des besoins en logements avec l'utilisation de matériaux écologiques ainsi que des besoins en équipements et espaces de rencontre pour des personnes en habitat précaire (travailleurs saisonniers, habitat léger ou nomade...) pour l'ensemble des résidents de la commune.

Les ateliers nomades (Autun)

Suite à des actions participatives avec les habitants (jardins partagés, ateliers coopératifs vélos, compostage partagé et ateliers urban'artistique), un lieu cogéré de rencontres et de formation en direction des habitants et des acteurs a vu le jour afin de développer la participation et le pouvoir d'agir.

SNL (Saint-Denis)

Ces logements très sociaux à hautes performances énergétiques sont nés d'une démarche participative face à la dégradation de l'habitat local. Bâti par la communauté portugaise installée dans ce quartier, il est en partie destiné à être démoli. En créant des espaces communs et des lieux d'échanges, cet habitat collectif donne un souffle nouveau au quartier mais aussi aux nouveaux locataires, pour qui ce projet est synonyme de réinsertion sociale et professionnelle.

Modalités de soutien

Partenariat

Sur le long terme, aucun projet n'a la capacité d'avancer sans force auxiliaire. C'est pourquoi le programme Habitat de la Fondation de France encourage vivement chaque porteur de projet à constituer un partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire correspondant aux exigences du projet en question. Un partenariat de type financier est vivement recommandé.

Financement

Le financement de la Fondation de France est accordé pour une année, éventuellement renouvelable 1 ou 2 fois, en fonction des besoins et de l'analyse des résultats. Il prendra la forme d'une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, de matériel, ou à l'évaluation du projet durant sa période de réalisation. En amont, il pourra s'appliquer à l'étude de faisabilité du projet (maturation, recherche de financements, etc.) sur une durée de 6 à 8 mois, ou au démarrage du projet en question.

La Fondation de France ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des structures ou des organismes;
- les dépenses d'investissement immobilier, de matériaux et matériels destinés aux travaux;
- les dépenses immobilières d'acquisition ou de réhabilitation;
- les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics.

Qui peut répondre ?

Les structures à but non lucratif et/ou d'intérêt général, telles qu'associations ou groupements d'habitants dotés d'une identité juridique. La demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet.

AIDES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES



La Fondation de France propose des aides complémentaires aux porteurs de projets, pour un appui méthodologique ou pour évaluer les impacts environnementaux de leur projet.



Plus d'informations sur fondationdefrance.org rubrique *Trouver un financement.*

Comment répondre ?

L'appel à projets *Habiter et vivre ensemble sur son territoire* est ouvert du 14 janvier au 17 mars 2020 avant 17h pour la première session; du 31 mars au 8 septembre 2020 avant 17h pour la seconde session.

Le dossier de demande de subvention est disponible sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

1. La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 17 mars puis le 8 septembre 2020 17 h seront étudiées par le comité du programme Habitat ou le jury de la fondation régionale dont dépend votre projet.

2. L'examen en comité ou jury

Les projets sélectionnés au cours de la phase précédente seront examinés par le jury de la fondation régionale dont dépend votre projet.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie électronique. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la fondation régionale correspondant à votre département (voir carte).

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

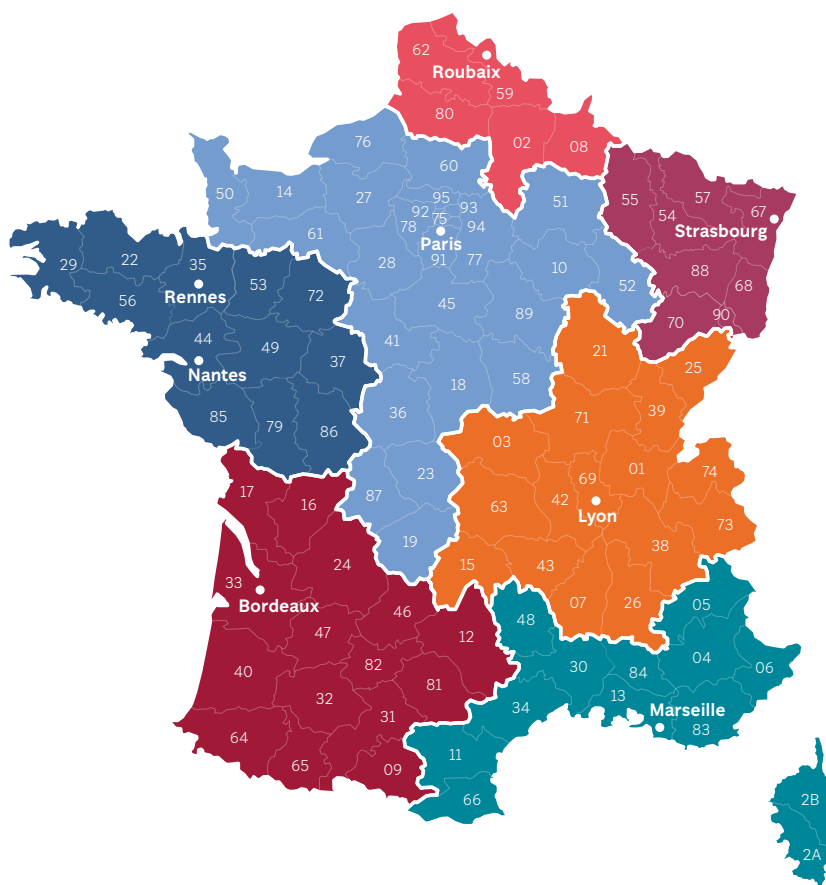


Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais

sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements.*

La Fondation de France, au plus près du terrain



La proximité est une réalité de notre métier et une façon d'être. Notre métier est fait de relations humaines, d'échanges et de rencontres. C'est aussi la proximité qui caractérise la plupart de nos actions, mises en œuvre au plus près du terrain. C'est encore la proximité qui a guidé notre organisation, avec une présence forte en région et un réseau de bénévoles en prise directe avec les réalités sociales et économiques de leur territoire.

Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
04 72 10 92 30
centreest@fdf.org

Grand Ouest

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
02 99 38 24 22
5 rue Columelle
44000 Nantes
02 51 83 20 70
grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
05 56 52 03 07
sudouest@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
03 88 22 78 68
grandest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
04 91 90 08 77
mediterranee@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane,
La Réunion, Martinique,
Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française,
Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques
françaises, Wallis-et-Futuna.
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 87 49
habitat@fdf.org

Siège et Centre-Ouest

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
01 44 21 87 49
habitat@fdf.org

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
in @ f

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.